

**ANNEE 2019  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE CRUSCADES  
SEANCE N° 3**

**Date :** 18/06/2019

**Heure :** 18 heures

**Lieu :** Mairie - Salle du Conseil

**Membres du conseil municipal :**

PRESENTS	ABSENTS
MORASSUTTI Jean-Claude	
FABRIS Angel	
MIQUEL Christian	
MIQUEL Christophe	
SALLES Jean-Noël	
BENETRAU-SANCHEZ Sonia	
CIANNI Fabien	
DEBAYLES Véronique	Absente excusée
FERNANDEZ Isabelle	
MALFAZ David	Absent
MOLINERA Stéphanie	Absente
PHAM-LE-THANH Daniel	Absent excusé
REFALO Jean-Yves	Absent excusé
VACHER Fabien	Absent
VALLES-PEREZ Jacqueline	

<b>Sur convocation en date du :</b>	<b>11/06/2019</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>09</b>
<b>Nombre de conseillers absents :</b>	<b>07</b>

Madame VALLES-PEREZ Jacqueline a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, **Jean-Claude MORASSUTTI** ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2019**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **05/04/2019** est soumis à l'approbation des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Où l'exposé,

APPROUVE le procès-verbal tel que présenté.

**2. DEMANDE DE RENOUELEMENT DE 3 CONTRATS PARCOURS  
EMPLOI COMPETENCE : 1 AU SERVICE TECHNIQUE ET 2 AU  
SERVICE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la création, en 2018, de 3 contrats Parcours Emploi Compétences (PEC). Il propose de demander le renouvellement de ces 3 contrats PEC 20 h hebdo : un au service technique à compter du 15/07/2019 jusqu'au 14/07/2021 et 2 au service périscolaire dont 1 à compter du 14/08/2019 jusqu'au 13/08/2020 et l'autre du 01/09/2019 au 31/08/2020

**Délibération : par 9 voix POUR – contre : 0 – abstention : 0**

**3. CREATION DE 3 CONTRATS PARCOURS EMPLOI  
COMPETENCE AU SERVICE PERISCOLAIRE A COMPTEUR DU  
26/08/2019**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la création de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) pour permettre à la collectivité d'accompagner un salarié dans sa formation et son insertion professionnelle, et s'adresse à des bénéficiaires d'horizons différents : motivés, volontaires, prêts à se former et à s'investir dans le monde professionnel. Il propose de demander la création des 3 contrats PEC – 20h hebdo- pour le bon fonctionnement du service périscolaire à compter du 26/08/2019 jusqu'au 25/08/2020, renouvelables 1 fois.

**Délibération : par 9 voix POUR – contre : 0 – abstention : 0**

**4. ALAE : APPROBATION DU REGLEMENT ANNEE SCOLAIRE  
2019/2020**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations quant au règlement intérieur concernant l'ALAE/CANTINE pour l'année 2019/2020, distribué avec la convocation. Il précise que ce règlement peut faire l'objet d'éventuelles modifications, si nécessaire, en cours d'année, et qui seraient inscrites à l'ordre du jour d'un conseil municipal.

**Délibération : par 9 voix POUR – contre : 0 – abstention : 0**

**5. PRESENTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE  
CONCERNANT LA CREATION DU PARC EOLIEN SUR LE  
TERRITOIRE DES COMMUNES DE CRUSCADES ET CANET  
D'AUDE**

**Messieurs Angel FABRIS, Christian MIQUEL, Christophe MIQUEL étant susceptibles d'avoir un intérêt dans l'éventuelle réalisation de ce projet sont sortis de la salle et n'ont donc pas pris part aux conversations ni à la délibération**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique et rappelle la note de synthèse jointe à la convocation de la présente séance, concernant le projet de création d'un parc éolien sur le territoire des communes de CRUSCADES et CANET.

L'enquête publique se déroule du 04 juin 2019 au 05 juillet 2019.

Le maître d'ouvrage est : Ferme éolienne de CRUSCADES et CANET, le développeur est SAMEOLE.

Le projet de parc éolien sur le territoire de CRUSCADES a fait l'objet d'une concertation suivie auprès du conseil municipal qui a approuvé le lancement des études par délibération du 7 novembre 2017 ;

Le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale déposée auprès de l'administration le 8 mars 2018 ;

Les éoliennes seraient implantées sur les communes de CRUSCADES et CANET.

Le projet est composé de :

- 6 éoliennes (dont 5 sur CRUSCADES et 1 sur CANET) de 2,35 mégawatts (MW) de puissance unitaire, soit un total de 14,1 MW. La hauteur au moyeu est de 68 mètres, pour une hauteur totale de 109 mètres en bout de pale.
- 1 poste de livraison électrique sur le territoire de CRUSCADES

Production électrique attendue : 33 000 MWh/an soit l'équivalent de la consommation électrique domestique (chauffage non inclus) d'environ 33000 personnes, soit la population de la CCRLCM, pour une durée de vie des installations de 20 ans.

Le projet se trouve en adéquation avec le schéma régional éolien, ainsi qu'avec le plan paysager audois. Il contribue par ailleurs à l'accomplissement des objectifs nationaux et régionaux concernant le développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et EMET un avis favorable au projet

**Délibération : par 6 voix POUR – contre : 0 – abstention : 0**

## **6. M49 VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits au 673 afin de pouvoir annuler partiellement le titre 35 concernant le rôle de l'eau 2018/2, il décide de procéder au vote des virements de crédits suivants :

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OP	OBJET	MONTANT
D	F	67	673		Titres annulés (sur exercice antérieur)	<b>1 500.00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>1 500.00€</b>
<b>CREDITS A REDUIRE</b>						
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OP		
D	F	022	022		Dépenses imprévues	<b>-1 500.00</b>
						<b>- 1 500.00€</b>

**Délibération : par 9 voix POUR – contre : 0 – abstention : 0**

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- Réponse favorable à la demande d'un administré qui, par courrier sollicite l'autorisation de passage sur une largeur de 7 mètres sur la parcelle communale cadastrée C 387 lieu- dit Saint Paul, afin d'accéder directement à une parcelle lui appartenant et sur laquelle un permis de construire un hangar lui a été accordé
- Monsieur le Maire informe le conseil des dégradations par incendie volontaire, le 10/06/2019, sur le parking du cimetière, des 3 colonnes de tri sélectif entièrement détruites, et celle de la collecte de cartons partiellement, ainsi que le revêtement du sol sur lequel elles étaient positionnées, et enfin la haie de cyprès qui formait une barrière visuelle à ces containers. Un dépôt de plainte a été effectué le 11/06/2019, pour que des poursuites soient engagées à l'encontre des auteurs présumés de cet acte de vandalisme, et qu'à l'issue de la procédure la commune soit dédommagée du montant total du préjudice.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 19h.  
**Le (la) secrétaire de séance : VALLES-PEREZ Jacqueline**

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance